



**COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CONSEIL DE QUARTIER**  
**« ALOUETTE NORD - GRANDE BRUERE »**  
**Du 09 septembre 2024**

**Présents : 18**

**Excusés : 2**

Ordre du jour :

- Retour sur le compte-rendu du bureau précédent.
- Point de situation du projet de la rue de Bourgueil.
- Finalisation des travaux de l'allée Fleurie avec la rue de la Patalisse.
- Règlementation du stationnement rue de la Béjauderie.
- Questions diverses.

**Problématiques de ramassage de poubelle :**

Pas de retour de Joué proximité qui renvoie vers la Métropole. Il est indiqué aux membres du bureau que c'est la procédure et qu'une communication a été réalisée sur l'absence de ramassage des végétaux à certaines dates.

**Rue de Pénavet :** Sollicitation d'un projet de marquage de place de stationnement. Une déambulation sera faite par des membres du bureau.

**Rue du Petit Pas d'âne :** Constat de poubelles laissées dehors. Un rappel avec une sensibilisation sur le magazine Joué Ma Ville avec l'information que la verbalisation des poubelles laissées sur la rue peut être faite.

**Zone ZFE :** Certains membres du bureau s'inquiètent de ne plus pouvoir utiliser leurs voitures anciennes avec la mise en place de la ZFE à Joué les Tours. Constat d'un manque de communication au niveau de la Ville sur les conséquences de la création de cette zone d'exclusion au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Retour des services :

Tours Métropole Val de Loire a communiqué dans son magazine n°82 et la Ville a également communiqué sur son site Internet en mai 2024 ainsi que sur sa page Facebook. Une réponse par courrier sera apportée à Monsieur le vice-président du bureau après une réunion dédiée à ce sujet dans les services de Tours Métropole Val de Loire.

**Rue clément Ader :** Marquage au sol à réaliser sur la priorité à droite –

Retour des services :

S'il s'agit du carrefour des rues Maryse Bastié et Costes Bellonte, l'aménagement sera réalisé prochainement

**Proposition du conseil de quartier de nommer un square Jacqueline Auriol**, aviatrice méconnue, afin de correspondre aux grands noms de l'aviation déjà présents sur le quartier.

Retour des services :

De quel square s'agit-il ?

**Suite à la lecture du point ouvert, l'ensemble du conseil de quartier a le sentiment de ne pas être suivi et sollicite une réunion de crise avec les acteurs en charge des actions à la mairie.**

Retour des services :

Une réunion a eu lieu le vendredi 4 octobre 2024 au sein de la mairie de Joué les Tours afin que la présidente et le vice-président exposent les attendus et points de progrès. A l'issue de ce point, il a été décidé d'apporter des réponses aux questions soulevées des précédents conseils de quartier et de caler un nouveau conseil de quartier avant la fin d'année.

**Réponses aux questions :**

- Rue Henri Barbusse : les membres du CDQ ne veulent pas du stop. Ils se demandent pourquoi ils n'ont pas été concertés.  
*Retour des services : Ce projet a été réalisé à la demande expresse des riverains, suite à une rencontre avec Monsieur le Maire. Un sondage a été réalisé auprès des riverains avant de réaliser les aménagements.*
- Allée Fleurie : problème des flèches  
*Retour des services :*  
Les flèches ont été retirées
- Allée Fleurie : Nouvelle demande concernant le stationnement alterné,  
*Retour des services :*  
Un sondage a été réalisé et il n'y a pas eu d'accord des riverains pour réaliser le stationnement alterné.
- Relance pour le marquage au carrefour des rues Costes et Bellonte et Maryse Bastié.  
*Retour des services : Ce marquage est intégré au planning des agents.*
- Rue de Bourgueil : Les membres veulent voir le flyer et que la rue de Vouvray soit traitée en même temps. Ne veulent pas des sens uniques.  
*Retour des services : au vu de la largeur de la voie, la matérialisation du stationnement ne peut être faite qu'avec la mise en place de sens uniques. Le flyer a été validé par les élus et sera transmis prochainement avant distribution.*
- Dossier du square Mabilat :  
*Retour des services : le chiffrage a été fait et certaines commandes sont en cours telles que la table de pique-nique, la table de ping-pong. Les plantations seront faites en décembre. Les autres aménagements sont aux arbitrages budgétaires (but de foot, agrès de fitness).*
- Demande de précisions sur les réponses des services « projet à l'étude » : question de budget ou technique ?  
*Retour des services : Ils feront en sorte de détailler davantage leurs réponses*
- Relance pour le Cédez le passage rue de Chérisy pour la priorité rue de la Patalisse.  
*Retour des services : demande prise en compte et une relance a été faite au service voirie.*
- Relance pour le Panneau à retirer rue de la Béjauderie :  
*Retour des services : il faut réétudier le stationnement dans cette rue au regard des demandes des riverains.*
- Demande de fléchage pour la maison de retraite des Grands Chênes :  
*Retour des services : demande prise en compte par le service voirie.*

- Demande d'une habitante rue de Pénavet : pourquoi a-t-on mis des bandes jaunes en bas au carrefour de la rue de la Bergeonnerie alors qu'elle se garait là auparavant et n'a jamais eu de problème ?

Retour des services : cela a été réalisé pour la sécurité au carrefour et avantager la visibilité et la circulation des bus.

- Coussins berlinois rue de la Patalisse remis en question :

Retour des services : Il s'agissait d'une demande expresse des riverains suite à des accidents de la circulation et des murs de clôture qui ont été heurtés par des véhicules dans le virage – en attente de réaménagement complet de la rue : il convient de réétudier à minima l'éloignement des coussins berlinois des virages.

### Parmi les points évoqués :

Un manque de cohérence des aménagements de voirie réalisés associé à une absence de prise en compte ou de retour sur les propositions et demandes des membres du conseil de quartier, dont notamment :

Aménagements	Constat	Propositions/ Demandes
STOP Rue Albert Camus/ (pour la rue Henri Barbusse)	<p>Le bureau du conseil de quartier n'avait pas été consulté. A sa découverte, il a alerté et émis un avis négatif pour ce stop rue Henri Barbusse posé pour satisfaire quelques résidents de cette rue adressé au maire, ayant déjà eu la satisfaction d'une interdiction d'emprunt de « leur »rue à partir de la rue du Chemin Vert pour les autres mais par pour une dizaine d'habitations. Celle-ci n'ayant pas été mis à sens unique sur toute sa longueur.</p> <p>Ce Stop crée une anarchie des priorités au sein même de la rue. (Henri Barbusse est prioritaire sur la rue de Albert Camus qui l'est sur les autres rues en amont de celle-ci). Seuls 90 m séparent le Stop suivant avec la rue de la Bergeonnerie. Ce stop contraint la fluidification de la circulation des habitants du quartier et générant de la pollution due aux freinages et ré-accélération et frustration d'un arrêt illégitime pour la dizaine d'habitations desservies. Un stop ressenti comme illégitime génère des problématiques d'acceptation de la règle d'arrêt complet. (Nombreux sont les bus et voitures qui glissent ce stop).</p> <p>La pose d'un stop a pour finalité d'imposer un contrôle visuel précis au conducteur pour un risque particulier à un carrefour. Quelle spécificité pour la mairie revêt cette rue Henri Barbusse pour imposer un stop vis-à-vis des autres rues qui relève d'un régime de cédez-le-passage, la rue Henri Barbusse ayant déjà bénéficié d'un aménagement privatif de la circulation dans un sens de circulation reportant le trafic vers la rue Albert Camus.</p>	<p>Prise en compte de l'intérêt général et non particulier, mise en cohérence du schéma de circulation avec le retrait du stop.</p> <p>Limitation de la pollution générée par le freinage (1<sup>ère</sup> cause de pollution devant les gaz d'échappement des voitures) du bruit et des contraintes de circulation.</p> <p>La rue Albert Camus étant prioritaire sur TOUTES les autres rues en amont (Stop rue de la Croix Porchette, cédez-le-passage rue Paul Valéry, dans l'autre sens, en face cédez- le-passage rue André Gide)</p> <p>Si nécessité de sécuriser davantage la rue Henri Barbusse avec la rue Albert Camus, un passage à sens unique sur toute la longueur de la rue Henri Barbusse pourrait être une solution. Il n'y aurait alors plus aucun flux de circulation sortant de la rue Henri Barbusse sur la rue Albert Camus.</p>

<p><b>Rue de la Patalisse : Coussin berlinois et pose de plots</b></p>	<p>Opposition ferme au projet présenté par la mairie consistant à poser des coussins berlinois en entrée et sortie de virage. Malgré cette opposition, celui-ci a été réalisé en l'état. Constat fait d'une nouvelle dégradation des conditions de circulation du quartier, sans gain d'abaissement de vitesse.</p>	<p>Suppression d'un coussin berlinois sur deux. Ceux disposées en sortie des virages. Justifiée par l'inconfort de ceux-ci et par l'incohérence de leur but sensé faire ralentir les véhicules</p>
<p><b>Square Mabilat</b></p>	<p>Implication forte des membres du conseil avec plusieurs déambulations. Cependant, le retour réalisé au cours du conseil du 09 septembre n'a pas permis de comprendre les travaux retenus.</p>	<p>Demande de partage de ce qui est financé et planifié, de ce qui est repoussé et les raisons de ces reports.</p> <p><u>Retour des services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La table de pique-nique a été posée.</li> <li>• La table de ping-pong n'est pas encore livrée.</li> <li>• Des plantations seront réalisées en décembre.</li> <li>• La pose de buts et filets, d'agrès de fitness ainsi que la réfection des allées seront proposées aux prochains arbitrages budgétaires.</li> <li>• Le banc a finalement été retiré car à l'ombre et obsolète.</li> </ul>
<p><b>Rue de la Béjauderie</b></p> 	<p>L'absence de matérialisation au sol de stationnement d'un côté de la rue ne permet pas de respecter le panneau apposé. Constat : très peu de véhicules stationnés dans cette rue desservant des maisons avec de grands terrains et espace de stationnement.</p>	<p>Demande de retrait du panneau n'apportant pas de plus valu.</p> <p><u>Retour des services :</u> <i>il faut réétudier le stationnement dans cette rue au regard des demandes des riverains</i></p>
<p><b>Rue Maryse Bastié</b></p> 	<p>L'interdiction 3,5T posé empêche les habitants de rentrer chez eux avec une remorque (somme des deux PTAC &gt;3,5T), ou de se faire livrer en camion (combustible, meubles, matériaux...). La liberté fondamentale d'aller et de venir implique la liberté de circuler sur la voie publique, l'interdiction générale et absolue d'un tonnage supérieur à 3,5T porte une atteinte excessive aux libertés et au droit de passage</p>	<p>Demande de pose de panneau : « sauf déserte locale »</p>

<p><b>Rue de Cherisy</b></p> 	<p>Dos d'âne trop abrupte, son passage est délicat même à la vitesse de 30km/h. Le retour de la mairie aux précédentes remarques du conseil est qu'un constat a été réalisé et que la hauteur maximale est de 11 cm, la norme étant de 10 cm avec une tolérance d'1 cm, ce ralentisseur est donc conforme.</p> <p>Le conseil réitère son constat, le même que chaque usager de cette route: Il est très inconfortable et ne peut être passé à 30km/h sans abîmer sa voiture.</p>	<p>Au mieux supprimer ce dos d'âne, à minima l'adoucir fortement car être dans la limite maximale de la norme ne lui confère pas une acceptabilité de son inconfort.</p>
<p><b>Rue de Cherisy</b></p>	<p>Constat de pose de potelets blancs en plastique limitant le stationnement et le repli possible de voiture lors de face à face.</p>	<p>Demande d'explication sur l'intérêt de ces aménagements, dans une rue entravée dans sa circulation aux heures de pointes par l'alternance de circulation et la pose de dos d'âne.</p> <p><i>Retour des services : s'il s'agit de ceux positionnés devant le 28 rue de Cherisy, c'est une aire de présentation pour les poubelles de l'impasse.</i></p>
<p><b>Rue de Cherisy</b></p> 	<p>Le conseil a déjà fait état, dès son marquage en 2023, du caractère incohérent de ce marquage vélo et de son côté dangereux avec les aménagements. La visualisation de la photo aurait dû suffire à légitimer sa demande de supprimer le marquage au sol vélo unique sur l'ensemble de la voirie. Une réponse de la mairie lui a été fait d'un marquage correspondant au trottoir partagé entre piéton et vélo.</p>	<p>La configuration de la voirie ne permettant pas en sécurité de partager l'espace trottoir et vélo. Réitération de la demande de suppression de ce marquage ambiguë au contact des potelets.</p>

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Manoir de Cherisy** : Evacuation des eaux usées dans la rue, constat fait d'effluent de machine à laver de linge dans la rue.
- **Dispositifs Voisins Vigilants** : Après une communication réalisée, deux candidats ont postulé, ceux-ci n'ont pas eu de retour. Le conseil demande un point d'avancement de la démarche pour le quartier. Monsieur Jean-Claude Drouet, Conseiller délégué à la Sécurité publique et Monsieur Dominique BOULAY, Chef de Police municipale prendront contact avec les référents
- **Rue Albert Camus** : Constat d'herbe sur les trottoirs. Demande d'intervention prise en charge selon le plan de charge des agents.

## **JOUÉ PROXIMITÉ**

Pour des dysfonctionnements ponctuels, des dégradations, appeler directement **Joué proximité** au **02 47 39 71 26**

### **Date du prochain bureau :**

Lundi 2 décembre 2024 à 19 h – Espace Saint-Léger - Salle Piochon

**Madame Marie-Thérèse LEBLEU**

Conseillère déléguée,

Présidente du Conseil de Quartier Alouette Nord –  
Grande Bruère.